



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 63632

Texte de la question

M Pierre Micaux appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et du développement rural sur les graves problèmes financiers auxquels se trouve confrontée l'Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire qui regroupe en son sein plusieurs centres techniques compétents en recherche-développement mettant au service des industriels les résultats de la recherche la plus fondamentale ou basique. Cette association, parrainée conjointement par le ministère de la recherche et de l'espace et le ministère de l'agriculture et du développement rural, dispose d'une ligne de crédit au ministère de l'agriculture et du développement rural, ligne ACTIA, permettant de réaliser chaque année une dizaine de programmes de recherche-développement. Or, pour les années 1988 à 1991, on constate un décalage considérable entre les crédits de dotation et les crédits consommés. Il va sans dire que le non-respect des crédits de paiement par l'État met en péril l'existence de tous ces centres et va poser de très sérieux problèmes de trésorerie. Il lui demande si le Gouvernement entend maintenir ses engagements envers cette association en lui accordant dans les meilleurs délais les crédits de paiement correspondant aux besoins prévisibles liés à l'arrivée à échéance de la totalité du programme 1988, à la poursuite des travaux autorisés en 1989, 1990 et 1991 et au démarrage du programme 1992.

Texte de la réponse

Reponse. - L'association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire (ACTIA) dispose depuis 1984, d'une ligne de crédit gérée par le ministère de l'agriculture et du développement rural, le 61-21 article 80, qui s'élève aujourd'hui à 8,1 millions de francs en autorisation de programme. Grâce à elle, sont financés des programmes de recherche communs à plusieurs centres techniques agroalimentaires. Ceux-ci ont de ce fait, appris peu à peu à travailler ensemble et en complémentarité et commencent à se fédérer en réseau : en 1981, le réseau d'analyses ACTIALYS a été créé. Cela renforce la capacité de ces centres techniques à satisfaire les besoins d'appui technique des entreprises, particulièrement des PME. Le rôle de l'ACTIA reste donc très important pour aider les entreprises agroalimentaires et le ministère de l'agriculture et du développement rural entend continuer à soutenir cette association. Les crédits de paiement affectés au 61-21 article 80, ont été jusqu'en 1991 compris, largement suffisants. Ils ont d'ailleurs bénéficié de reports importants d'une année sur l'autre, du fait de retards dans les travaux de recherche. En 1992, ils ont connu une baisse, alors même que le retard d'exécution des programmes se resorbait. Les crédits de paiement accordés (5,165 millions de francs en 1992) se sont révélés très insuffisants et les centres techniques connaissent actuellement des difficultés en trésorerie. J'ai le plaisir de vous faire savoir qu'un montant supplémentaire de 6 millions de francs de crédits de paiement a été affecté à l'ACTIA fin 1992 : toutes les demandes de paiement en instance viennent ainsi d'être honorées.

Données clés

Auteur : [M. Micaux Pierre](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63632

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture et développement rural

Ministère attributaire : agriculture et développement rural

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1992, page 5050